

173722 - Peut-elle accepter comme mari un homme qui n'accomplit pas les prières à leurs heures?

La question

Voici une personne qui s'efforce à observer les cinq prières régulièrement mais n'y arrive pas toujours quand elle est en plein travail puisque dans ce cas des prières lui échappent puis elle les rattrape au lieu de travail. Des gens qui se comportent de cette manière peuvent-ils être considérés comme des mécréants donc inaptes à être choisis comme maris ?

En ce qui me concerne, par exemple, je partage l'avis selon lequel celui qui abandonne la prière devient un mécréant. Mais quels sont les arguments qui prouvent qu'une personne habituée à négliger la prière mais qui s'efforce à changer de comportement et à observer assidument la prière n'en demeure pas moins mécréante ?

En fait, l'une de ces personnes a demandé à m'épouser. Ma famille la connaît bien. C'est une bonne personnalité. Il cherche quelqu'un qui puisse l'aider à se battre pour devenir un homme de religion. Puissè-je l'accepter comme mari ?

La réponse détaillée

Louanges à Allah

Premièrement, celui qui abandonne la prière définitivement est un mécréant selon le juste des avis émis par les ulémas sur la question. Voir la réponse à la question n° [5208](#). Quant à celui qui prie irrégulièrement, des ulémas le jugent encore mécréant. C'est ce qui a été reçu d'un groupe des Compagnons. C'est l'avis sur lequel la Commission Permanente, dirigée par Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz, a fondé sa fatwa. D'autres ulémas soutiennent que seul l'abandon total de la prière entraîne la mécréance. C'est l'avis de Cheikh al-islam Ibn Taymiya et Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Voir les réponses données à la question n° [52923](#) et à la question n° [83165](#).

Le travail n'est pas une excuse justifiant le retardement de la prière celle-ci ne prenant que quelques minutes. Si celui qui veut vous épouser retarde l'accomplissement des prières, nous ne vous conseillons pas de l'accepter pour mari car il est un mécréant selon une partie des ulémas, et pervers et auteur d'un péché majeur, selon les autres.

Le Très haut dit à ce propos : « **Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils se trouveront en perte,** » (Coran, 19:59). Selon Ibn Massoud le terme ghay désigne une profonde vallée dans la Géhenne où pousse une désagréable végétation.

Si l'intéressé se repent et se résout à observer assidument les prières et si vous le trouvez droit dans ses autres comportements, il n'y a aucun inconvénient à l'épouser.

Allah le sait mieux.